

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUVEGLISE
Séance du 30 Décembre 2016 à 19H00

PRESENTS: 10 VOTANTS: 13

Absents ayant donné pouvoir: Séverine BROS, Ludovic CHESNEAU et Sabrina PORTAL.

Projet de rénovation thermique de la gendarmerie de ses logements

L'immeuble communal abritant la gendarmerie et les logements a été bâti dans les années 80. Les locaux, classés D lors du diagnostic de performance énergétique, ont besoin d'être mieux isolés. Les travaux consisteront dans un premier temps en une rénovation thermique et une mise en accessibilité intérieure. Le conseil valide les travaux proposés, dont le montant hors taxe est estimé à 336 523,97€ HT et sollicite les financeurs publics (Etat, Région, Département) à hauteur de 80% de ce montant.

Travaux d'assainissement à Chambernon - phase 1

Les habitations de Chambernon et un industriel laitier sont desservis par un réseau, en partie unitaire, raccordé à une lagune. Les mesures réalisées dans le cadre de l'étude diagnostic menée ces derniers mois, démontrent que l'ensemble du système doit être revu.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a particulièrement appelé l'attention de la commune sur le système de traitement des eaux usées de ce village. Aussi un programme de réhabilitation en deux tranches est envisagé.

La première consiste en la création d'une unité de traitement hors industriel, avec mise en œuvre d'un poste de relevage, pour un montant de 170 500€ HT.

Les élus valident le programme et sollicitent une subvention à hauteur de 10% de ces dépenses auprès de l'Etat au titre de la DETR.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a accordé à la commune un financement à hauteur de 70% de la dépense dans le cadre d'un appel à projet.

Poursuite de la procédure de révision de la carte communale, conjointement à celle du schéma d'assainissement.

Suite à la prise de compétence de planification urbaine par la nouvelle Communauté de Communes SAINT-FLOUR COMMUNAUTE, la procédure de révision de la carte communale engagée par Neuvéglise il y a plusieurs mois peut être achevée par la communauté de communes.

Conjointement à la révision de la carte communale, les élus approuvent la révision du schéma d'assainissement.

Autres décisions

- Le conseil adopte à l'unanimité le règlement intérieur des cimetières de Neuvéglise, Fressanges et Tagenac présenté par Madame le Maire.

- Sont adoptés aussi à l'unanimité, les catégories et tarifs des concessions dans les extensions de cimetières actuellement en cours de réalisation. Concession trentenaire = 50€/m², concession perpétuelle= 100€/m²

- Poursuite des dossiers en cours concernant les ventes, classement et déclassement de portions de chemins et terrains à Rochegonde, Tagenac, suite aux enquêtes publiques et à Gros et Sieujac pour achever les transactions en cours.

Fin de séance à 20h15